

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3089

présenté par

M. Lainé, M. Pahun, Mme Tuffnell et Mme Josso

ARTICLE 10

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Les fournisseurs d'échantillons sont également tenus d'accepter le retour des contenants sur le point de vente en vue de leur réemploi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'imposer aux fournisseurs d'échantillons d'accepter le retour des contenants d'échantillons en vue de leur réemploi.